

## La gendarmerie vous informe :

Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID 19

En cas d'urgence : 17 ou 112



Opération tranquillité séniors

Vous vivez seul(e)s ? Vous êtes âgé(e)s ?

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité séniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.

Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes.

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance.
- Signalez vous auprès de votre mairie.
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires.
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous.



Une question ? Un renseignements ?

Toutes les réponses sans sortir de chez vous :

[www.contacterlegendarmerie.fr](http://www.contacterlegendarmerie.fr)

Enfance – Jeunesse

Service Petite Enfance

### STRUCTURE MULTI ACCUEIL (SMA)

Durant la période de confinement, la structure est restée ouverte afin d'assurer l'accueil des enfants des professionnels prioritaires.

Nous avons pu accueillir jusqu'à 12 enfants en cette période.

Depuis le lundi 11 mai, le PPE a de nouveau ouvert ses portes aux usagers des 5 communes et nous avons pu, ainsi, retrouver les enfants déjà inscrits dans notre établissement.

La configuration de nos locaux nous permet d'accueillir jusqu'à 30 enfants répartis en groupes de 10, selon les nouvelles règles en vigueur en cette période de crise sanitaire. L'équipe est attentive aux gestes barrières tout en respectant les besoins des enfants accueillis pour que le quotidien des petits et des grands se passe en toute sérénité !

Depuis le confinement, l'équipe du Service Petite Enfance envoie « les Clins d'œil du PPE » aux familles de la SMA,

du RAM et aux assistantes maternelles du territoire ! vidéos, recettes, activités, histoires ... petits et grands prennent plaisir à partager ces petits instants !

Une manière de rester en lien avec les usagers et de créer de nouveaux souvenirs !

### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Depuis la période de confinement, le Relais d'Assistants Maternelles continue son activité. La responsable du RAM alterne télétravail et présence ponctuelle au Pôle Petite Enfance pour assurer les permanences.

Les premiers temps, la responsable du RAM a beaucoup rassuré et orienté les familles et assistantes maternelles sur les événements en cours et leurs conséquences (chômage partiel...).

Pour des raisons de sécurité, les temps collectifs sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, depuis le déconfinement, le RAM peut de manière exceptionnelle et si cela est nécessaire, accueillir, sur rendez-vous, parents employeurs et/ou assistantes maternelles en respectant les gestes barrières ainsi que les règles sanitaires en vigueur. L'accompagnement des usagers par téléphone et par mail

se poursuit quotidiennement. Des projets sont à venir afin de ne pas perdre le lien avec les usagers !

### POINT ACCUEIL FAMILLES (PAF)

Besoin d'un mode d'accueil individuel ou collectif ? N'hésitez pas à contacter le PAF !

Nous vous renseignerons et vous accompagnerons dans votre recherche, selon vos besoins !

[paf@mairie-stclairdurhone.com](mailto:paf@mairie-stclairdurhone.com) / 04.27.69.82.47

POLE PETITE ENFANCE,  
Chemin Emile Faure, 38370 St Clair du Rhône

A très bientôt pour une prochaine lettre...

Le Maire,

Olivier MERLIN.



## LA LETTRE DU MAIRE

JUIN 2020  
N° 65

A noter

A compter du 1er juillet 2020, les services administratifs de la mairie seront fermés au public les mercredis après-midi.

L'Edito

Chers concitoyens,

### Le confinement :

A l'heure où j'écris cette lettre, le confinement a été partiellement levé et les libertés reviennent progressivement. Merci à vous, pour avoir respecté les consignes et être restés dans vos logements, pendant près de deux mois. La grande majorité des pays impactés ont adopté la même stratégie pour limiter le développement du COVID 19 et cela a porté ses fruits. Mais ce virus n'a pas, aujourd'hui, de vaccin, et nous allons vivre, de longs mois encore, avec quelques contraintes pour éviter de l'attraper et/ou de le diffuser.

Je souhaite, après ces deux mois de confinement remercier également de nombreuses personnes : tout d'abord, les nombreux agents communaux qui ont contribué au fonctionnement des services permanents : le Foyer de Personnes Agées, l'accueil des enfants du personnel soignant en crèche, à l'école, en périscolaire, le portage des repas et notre cuisine municipale. J'y inclus, bien évidemment, le personnel qui a effectué et effectue toujours le nettoyage renforcé.... Et tous les autres agents qui sont restés à disposition et sont intervenus (Etat Civil, Voirie, CCAS, Associations, Police...), lorsqu'ils le pouvaient, et rapidement, sur des demandes urgentes ou jugées essentielles.

Durant ce confinement, une équipe de crise a été constituée avec un nombre d'élus réduit, certains m'accompagnant « physiquement » à la mairie, et d'autres, grâce aux réunions téléphoniques régulières et à des échanges quotidiens (mails/tel). Cela m'a permis de continuer à animer cette commune, qui a vécu au ralenti, en suivant, plusieurs fois par jour, les messages reçus et les appels téléphoniques de la population, mais également la réglementation qui provenait de l'Etat, du Département, de l'ARS (Autorité Régionale de Santé), de la CAF....

Le Conseil Municipal a été régulièrement informé et consulté, pour avis. Il a, par exemple, décidé d'exonérer de 2 mois de loyer, tous les professionnels du Pôle Médical, pour les aider à surmonter cette période difficile.

Plusieurs entreprises nous ont aidés en nous donnant des masques (NBTP, Adisséo, CERA...) et d'autres fournitures (Adisséo, Bonneton Automobiles, Coté Cado...). Vous avez été également nombreux à répondre à l'appel de solidarité pour équiper les professionnels de santé en surblouses et autres équipements, et la distribution de ce matériel a été coordonnée par la responsable de la pharmacie et le centre de soins. Grâce à ces dons, la Mairie a pu aussi équiper ses agents, au début de la crise, pour assurer le service minimum.

Le Foyer de Personnes Agées « CLARIANA » a fait l'objet de toute notre attention. J'ai dû prendre un arrêté de confinement strict des résidents dans leurs logements et d'interdiction d'accès pour les personnes non autorisées. Afin d'assurer la sécurité des résidents, nous avons équipé les visiteurs de masques, de surblouses, de manchettes..., limité leurs accès, vérifié leur lavage de mains...renforcé les équipes des gardiennes, augmenté le nettoyage. Pour améliorer la vie confinée de nos résidents, les cuisiniers ont ajouté un repas hebdomadaire, le samedi, et les jours fériés, nous avons effectué les courses alimentaires, mis en place des sorties dans le parc, puis organisé dans un deuxième temps les visites des familles (qui restent à l'extérieur, derrière un plexi glace...) Ils ont reçu des « surprises », pâtisseries, pizzas..., des publications, des dessins d'enfants, pu profiter d'échanges par « skype »...merci à tous pour cette solidarité envers eux. 6 tests « COVID » ont été réalisés (3 sur des agents qui comportaient des symptômes et 3 sur des résidents qui ont eu un peu de fièvre deux jours de suite) et aucun n'a été positif. Depuis le 11 mai, les résidents peuvent sortir de nouveau mais peu utilisent cette liberté, par crainte du virus.

Dès les premiers jours du confinement, j'ai reçu de nombreux messages de volontaires bénévoles. J'ai également sollicité utilement les référents de quartiers dont la majorité m'a répondu favorablement et tenu régulièrement informé des actions réalisées pour des habitants de leurs quartiers. A chacun d'entre eux, j'ai demandé de veiller à ses voisins en téléphonant et proposant de faire les courses (alimentation, médicaments...), sans entrer en contact physique, bien sûr. Je remercie toutes celles et ceux qui ont, en m'en informant, ou dans l'ombre, contribué à ce service vital.

L'adjoint à la sécurité, des élus du CCAS et la conseillère municipale en charge des référents de quartier ont appelé, chaque début de semaine, une liste composée des personnes dépendantes, âgées, bénéficiaires du portage des repas ou de la téléalarme (environ 110 personnes/semaine) ainsi que certaines personnes qui ont appelé le N° d'urgence. Nous avons réalisé quelques courses alimentaires (en moyenne pour 5 à 6 personnes par semaine) ce qui prouve, une fois encore et comme nous l'expliquaient les personnes appelées, que l'entraide a bien fonctionné.

### Les masques :

Dès l'annonce du confinement, les masques ont été réquisitionnés par le gouvernement. Il était impossible d'en acheter pour la collectivité.



Les premières distributions de masques par le Département (par 100 unités de masques chirurgicaux), ont eu lieu le 23 mars et nous ont servi à continuer d'exercer les services évoqués précédemment en les remettant aux agents, à l'unité, (il en faut 2 par jour et par agent). Cette dotation a ensuite été faite chaque semaine. Après le 11 mai, nous avons reçu 650 masques chirurgicaux de l'Etat, réservés aux personnes les plus « fragiles ». Ils ont été distribués les 22 et 23 mai par les membres du CCAS qui a financé et ajouté un masque en tissu lavable. Lorsque le « déconfinement » a été annoncé pour le 11 mai, la Presse et les réseaux sociaux ont annoncé, à plusieurs reprises, que la Région Auvergne Rhône Alpes allait offrir à chaque commune un stock de masques réutilisables pour en distribuer à chaque habitant. La date arrivant, sans probabilité de percevoir ces masques à temps, et conscients de l'impossibilité, pour la population, de trouver des masques dans les commerces, nous avons décidé d'acheter et de distribuer, dans chaque boîte aux lettres de notre Commune, 4 masques chirurgicaux. Je remercie les conseillers municipaux qui ont mis sous enveloppe ces 7 400 masques et les ont distribués dans les foyers de notre commune les 8 et 9 mai. Le 22 mai, j'ai reçu un mail de la Région m'invitant à venir chercher les masques à Vienne le 23 en fin d'après-midi. Suivant les conseils du Président de la Région AURA, les membres du conseil municipal se sont mobilisés dès le dimanche matin et ont distribué 2 masques par boîte aux lettres dans notre commune. Nous recevrons, en juin, les masques de la CCEber et ceux qui seront offerts par la Commune. Tous ces masques, lavables et réutilisables, ont été commandés dans des entreprises de notre Région qui ont eu de grosses difficultés pour s'approvisionner et répartissent leurs fabrications, au mieux, par rapport à leurs nombreuses commandes.



**CES MASQUES SONT PORTÉS POUR SE PROTÉGER ET POUR ÉVITER DE PROPAGER LE VIRUS COVID 19. IL EST TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LES CONSEILS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE TYPE DE MASQUES ET DE LES JETER DANS LES POUCELLES NON RECYCLABLES.**

#### Le « déconfinement » :

Le 11 mai, nos services à la population ont ouvert en respectant les règles strictes de protection des agents et du public. Chaque agent s'est vu doter d'un masque « tissu », d'une visière et a accès à des masques chirurgicaux.

Le Service Multi Accueil et nos 4 écoles ont ouvert le 11 mai (en prérentrée pour les enseignants et avec les enfants prioritaires). Les enfants ont pu être accueillis à partir du 14 mai, la cantine a suivi le 18 mai, et le périscolaire sera mis en place à partir du 2 juin, si les autorités le permettent. Nous sommes également prêts à organiser l'Accro Enfance et l'Accro Jeunesse pour cet été, mais attendons les autorisations du gouvernement.



Les jardins publics restent fermés à ce jour car les jeux devraient être désinfectés après chaque utilisation....pour respecter les consignes en vigueur ce jour.

Bien que la déchetterie soit gérée par la Communauté de Communes, constatant, dès son ouverture au public, des attentes anormales, nous avons, avec le Président du SIGIS, le 28 avril au matin, décidé de dévier provisoirement ses utilisateurs pour ne pas gêner les professionnels de la Zone Artisanale. Suite à de nombreux échanges par mail, un rdv a eu lieu, sur place, vendredi 22 mai, avec le Président de la CCEber et le vice-président ayant en charge la gestion des déchèteries...Plusieurs solutions ont été proposées et j'espère que la situation s'assainira très rapidement. La commune ne gère pas cette déchèterie et la seule décision que j'aurais pu utiliser est sa fermeture, ce qui n'aurait rien arrangé, au contraire !

Je voudrais, avant de clore ce chapitre, remercier quelques élus qui se sont beaucoup investis, de leur domicile, pour améliorer et assurer une information presque quotidienne sur notre site internet, principal support de communication pendant cette période. Je vous invite à continuer à le consulter régulièrement car il est riche en informations utiles.

#### La vie communale :

Pendant ce confinement, nous avons traité de nombreux dossiers pour préparer la reprise et réaliser nos projets pour 2020. Les travaux de sécurisation de la Gendarmerie ont été demandés par l'Etat, suite aux vagues d'attentats, pour protéger les militaires et leurs familles. Ils débiteront le 25 mai et seront financés par un crédit, dont les échéances seront remboursées par une hausse des loyers de la Gendarmerie, et par une subvention de 89 500 € de l'Etat.

La place du Marché s'est terminée le 11 mai. Nous recherchons des exposants (si possible des producteurs locaux...). Le règlement, en cours de rédaction, sera adopté lors de notre prochaine réunion du Conseil, et nous prévoyons de lancer ce « marché » le vendredi 3 juillet. Le financement de ces travaux sera rendu public et conforme aux prévisions (avec des participations du Département, de la CCEber et la subvention du Contrat Ambition Région). Conformément à la Loi, les travaux effectués sur l'emprise de la Station-Service sont réglés directement auprès des Entreprises par son propriétaire.

Nous avons également avancé sur l'« Adressage » et tout le quartier de Varambon doit être réalisé à l'automne. Il nous manque encore des propositions pour baptiser des impasses ou rues de notre commune...N'hésitez pas à faire vos propositions par mail ou courrier à la Mairie.

Nous avons été, et sommes toujours, attentifs à nos industries, à nos artisans, à nos commerçants et avons répondu aux demandes de ces derniers de gants, de gel hydro alcoolique, de stocks d'attestations pour leurs clients...Nous avons demandé et obtenu une dérogation préfectorale pour que le primeur habituel puisse exercer et que la vente saisonnière d'asperges se tienne. Nous avons une pensée particulière pour tous ces professionnels qui n'ont pas pu exercer (pleinement ou en partie) leurs activités et nous soutiendrons leurs demandes d'aides, si besoin, auprès de la CCEber, qui gère cette compétence.

Nous serons également très attentifs aux situations financières des associations locales qui n'ont pu ou ne pourront organiser, cette année, les manifestations habituelles qui leurs procurent des revenus essentiels.

Pendant ce confinement, après avoir consulté la Gendarmerie et les élus du Conseil Municipal, nous avons décidé de ne pas utiliser l'éclairage public, du 8 avril au 11 mai. Très peu de personnes étaient autorisées à sortir la

nuit, et cela a permis à certains d'entre vous de s'exprimer, sur les avantages et inconvénients de cet éclairage public. Aujourd'hui, nous vous demandons votre avis, soit par mail à « [contact@mairie-stclairdurhone.com](mailto:contact@mairie-stclairdurhone.com) », soit par courrier adressé ou déposé dans notre boîte aux lettres. Il est important de vous exprimer sur ce sujet, de répondre à la question suivante et d'ajouter arguments ou commentaires sur ce sujet :

**« Etes-vous pour ou contre l'extinction de l'éclairage public sur la commune de St Clair du Rhône de 23H à 5H30' ? ».**

Pour que votre expression soit valable, il faut préciser vos noms, prénoms et adresse et une réponse avant le 15 juin à midi.

Le conseil municipal décidera, en tenant compte de vos avis, sur ce sujet, lors de sa réunion prévue le 15 juin. Nous équiperons, le cas échéant, les commandes d'éclairage public d'horloges et cette décision sera appliquée rapidement.

Protégez-vous, protégez les autres, respectez les règles de distanciation, de lavage des mains réguliers, de port de masques...et attendons ensemble la fin de cette pandémie.

Le 28 mai 2020.

Le Maire, Olivier MERLIN.

#### **Fonctionnement des services techniques durant le confinement.**

L'astreinte technique a été activée le 17 mars, les agents volontaires et non à risques ont été sollicités pour diverses interventions : distribution des communications de la mairie, réparation de fuites dans les bâtiments communaux, arrosage, ramassage des corbeilles de propreté ainsi que diverses actions sociales telles que courses pour les résidents du foyer Clariana ou administrés en difficultés, récupération des masques à Annonay....

Depuis le 27 avril, les services techniques ont repris les activités en nettoyant dans un premier temps les cours des écoles, le nettoyage et désherbage mécanique des rues ainsi que des cimetières. La semaine du 4 mai a été consacrée à la reprise des écoles dans le respect des règles sanitaires actuelles : organisation des classes, marquage, sécurisation des accueils du public.

Le fauchage des accotements des rues et du bois des frères a commencé 27 avril et se poursuit. Diverses interventions et réparations ont lieu dans les bâtiments publics sans compter les incivilités ou dégradations qui mobilisent des moyens humains et financiers.

En parallèle le marché de la maintenance de l'éclairage public a été publié et les travaux de sécurisation de la gendarmerie ont pu démarrer le 25 mai.

Les contraintes sanitaires nous obligent à modifier certaines opérations comme le ramassage du verre qui a repris le mardi 2 juin, mais avec plus de véhicules et personnels afin de pouvoir respecter les gestes barrières. De plus, nous vous informons que **les gros contenants de plus de 20 litres ne seront plus ramassés.**

#### **Nuisances sonores :**



L'utilisation de matériels bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, motoculteur, débroussailleuse....) n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h30
  - Samedis : 9h-12h et 15h-19h
  - Dimanches et jours fériés : 10h-12h
- (arrêté Préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997)

De plus, nous vous rappelons que, sont interdits les feux de végétaux ainsi que le dépôt de déchets sauvages.



**EXPRIMEZ-VOUS...VOTEZ !** Le second tour des élections municipales se tiendra le **dimanche 28 juin** ... Avec toutes les précautions sanitaires nécessaires.